



Contentieux avec organisme payeur assedic

Par **Winter Hugo**, le **04/05/2017** à **18:49**

Bonjour,

Ayant travaillé plus d'un an pour un laboratoire public en CDD, je suis affilié à un organisme payeur Assedic autre que Pole Emploi.

A la fin de mon contrat de travail, j'ai appris que cet organisme verse les indemnités chômage avec un mois de délai. Dans mon cas, j'ai fini mon contrat mi-décembre, donc j'ai touché les indemnités de la moitié du mois de Décembre (moins la semaine de carence) uniquement fin Janvier.

Cette procédure pose déjà des problèmes, car les frais fixes (loyer, téléphone, électricité etc) sont prélevés tous les mois. Il est également difficile de se mettre dans de bonnes conditions pour retrouver un emploi lorsque manger devient incertain.

Aujourd'hui début Mai, je n'ai toujours pas perçu les indemnités de Mars. Je suis contacté par l'organisme payeur qui dit ne pas avoir reçu une attestation de Pole Emploi pour Mars, bloquant le virement.

Après avoir fourni les papiers nécessaires, que Pole Emploi certifie avoir envoyé le 29 Mars, l'organisme m'affirme que les paiements de mars sont clôturés et qu'il n'est possible de me verser les indemnités que fin Mai, avec celles d'Avril donc.

En insistant, ils m'accordent de me verser rapidement un acompte pour le mois de Mars.

Ma question est donc : sont-ils dans leur droit? N'y a-t-il pas de lois qui m'assurent de garder une qualité de vie décente, ayant travaillé et cotisé normalement?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **04/05/2017** à **20:12**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale de la Fonction Publique voire d'un avocat spécialiste en droit administratif mais il semble que l'organisme payeur ne respecte pas les règles élémentaires d'indemnisation...

Par **Winter Hugo**, le **04/05/2017** à **21:44**

Merci pour votre réponse réactive.